

Les produits chimiques et substances



En quelques années, la problématique « produits chimiques » est devenu un axe de travail majeur de l'Union européenne, avec pour objectif une meilleure connaissance des substances mises sur le marché et une protection accrue de la santé humaine et de l'environnement.

Cette intensification s'est notamment traduite par :

- la création d'une Agence Européenne des Produits Chimiques (AEPC) basée à Helsinki,
- une révision des principales réglementations encadrant la fabrication, l'importation, la mise sur le marché et l'utilisation des produits chimiques : Reach¹, CLP², Biocides³, PIC⁴, Produits Phytosanitaires, Substances appauvrissant la couche d'ozone⁵, Gaz à effet de serre⁶ ...
- le développement de la politique nationale de contrôle dans ce domaine qui s'est traduite, en DREAL, par la réalisation de visites d'inspections spécifiques à ces domaines d'activité.

Au cours des années 2010 et 2011, l'inspection des installations classées a mis en œuvre un programme de contrôles portant sur différentes thématiques :

- **Contrôle du respect des exigences du règlement Reach en matière de mise sur le marché des substances** telles quelles ou au sein de produits commercialisés auprès de professionnels et/ou du public, d'échange des informations (dangers, conditions d'utilisations ..) relatives à ces produits au sein de la chaîne d'approvisionnement et d'utilisation de ces substances,
- **Vérification de fiches de données de sécurité de substances et mélanges fabriqués, formulés et commercialisés** : adoption des formats, de la classification et de l'étiquetage introduits par les règlements Reach et CLP ; conformité des dangers identifiés ; mise à disposition et/ou transmission des informations aux salariés et aux tiers ...
- **Prélèvement et analyse de peintures** afin de s'assurer de l'absence de substances « interdites » à la vente auprès du public car soumises à restriction,
- **Actions de contrôles conjointes avec les services de la Direction Départementale de la Protection des**

Populations visant la mise sur le marché de produits biocides et la conformité de leur étiquetage,

- **Visites d'inspections inopinées auprès de distributeurs de fluides frigorigènes fluorés**, visant à s'assurer l'absence de commercialisation de fluides interdits de mise sur le marché tels que les chlorofluorocarbures (CFC) et hydrochlorofluorocarbures vierges (HCFC), très impactant pour la couche d'ozone et en matière de réchauffement climatique,
- **Contrôle du respect des procédures d'Information et Consentement Préalable dites « PIC »**, visant à réguler les importations et exportations de produits phytosanitaires interdits sur le territoire européen.



1- Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) no 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n° 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission

2 - Règlement n° 1272/2008 du 16/12/08 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006

3 - Directive n° 98/8/CE du 16/02/98 concernant la mise sur le marché des produits biocides

4 - Règlement n° 689/2008/CE du 17/06/08 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux

5 - Règlement n°1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

6 - Règlement européen n°842/2006 relatif à des gaz à effet de serre fluorés, dit règlement « F-Gaz »

Les années 2010 et 2011 ont respectivement donné lieu à 22 et 21 contrôles de type « Produits chimiques » répartis comme suit.

Type de contrôle		2010	2011
Reach	Nombre d'établissements inspectés	14	11
	Dont fabricants de substances	6	3
	Dont importateurs	5	3
	Dont distributeurs	3	0
	Dont utilisateurs en aval	8	10
	Nombre de substances/ mélanges contrôlés	41	51
Biocides	Nombre d'établissements inspectés	7	1
	Nombre de substances/ mélanges contrôlés	14	7
Fluides frigorigènes fluorés	Nombre d'établissements inspectés	1	6
Substances soumises à Restrictions	Nombre d'établissements ayant fait l'objet de prélèvement et analyse	/	2
	Nombre de produits prélevés		2
PIC	Nombre d'établissements inspectés		1
	Nombre de substances/ mélanges contrôlés		2